

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2115

présenté par

M. Bilongo, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	10 000 000
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	10 000 000	0
Restitution des "biens mal acquis"	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'abonder et d'augmenter les crédits de l'aide publique au développement qui transitent par les organisations de la société civile, notamment les organisations non gouvernementales (ONG).

Les crédits de paiement transitant par les ONG via le guichet dédié de l'AFD dépassent le pallier des 142 millions d'euros en 2023. C'est un progrès notable. Cependant, la part de l'APD française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française était de 7,3 % en 2022 alors que dans les pays de l'OCDE près de 16 % de l'aide totale bilatérale et multilatérale transite par les ONG.

Les chiffres sont certes en amélioration mais la tendance n'est pas encore satisfaisante comparée aux autres pays de l'OCDE. C'est la raison pour laquelle, il est proposé d'abonder de 10 millions d'euros le montant de l'APD transitant par les organisations de la société civile pour mettre en cohérence les crédits de paiement avec les autorisations d'engagement ouvertes à hauteur de 170 millions d'euros dans le PLF 2023 et rattraper ainsi notre retard avec les autres pays de l'OCDE.

Cet amendement :

- flèche 10 millions d'euros de crédits (en AE et CP) supplémentaires vers l'action 02 « coopération bilatérale » (au sein du programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » ;
- et réduit de 10 millions d'euros les crédits (en AE et CP) de l'action 01 « Aide économique et financière multilatérale » (au sein du programme 110 « Aide économique et financière au développement »).